

# JOURNÉE « ÉSPÉ EN LUTTE » : 12 NOVEMBRE 2018

Déjà plusieurs ÉSPÉ (Bordeaux, Rouen, Poitiers, Nantes, Paris, Créteil) ont annoncé une journée « ÉSPÉ en lutte » à l'occasion de la journée nationale d'action dans l'Éducation du 12 novembre 2018. D'autres ÉSPÉ vont prendre cette initiative au retour des congés scolaires de la Toussaint. Que faire de cette journée de mobilisation ? Se rendre visibles dans les cortèges des manifestations de l'Éducation nationale (s'habiller en noir ou autre). Faire des cortèges FDE partant des ÉSPÉ, faire signer la pétition, distribuer le tract « Braderie », etc. Après ou avant, organiser des réunions publiques sur les conséquences de la réforme, prévoir des conférences de presse dans les ÉSPÉ...

PARMI LES 2 000 AUTEURS ET SIGNATAIRES DE L'APPEL DES 300, ELLES/ILS ONT SIGNÉ. ET VOUS ?!

**Des syndicalistes :** Marianne Auxenfans, Hervé Christofol, Christian Couturier, Gisèle Jean, Claudine Kahane, Michelle Lauton, Claire Pontais... **Des chercheurs-es :** Marc Bru, Dominique Bucheton, Denis Butten, Sylvie Cèbe, Yves Chevallard, Laurence De Cock, Sylvain Doussot, Claudine Garcia-Debanc, Bertrand Geay, Roland Goigoux, Martine Jaubert, Sylvie Plane, Tristan Poullaouec, Patrick Rayou, Isabelle Vina-tier... **Comme Philippe Meirieu, n'hésitez pas à relayer la pétition sur vos réseaux !**  
<https://chn.ge/2zZlkPg>



OCTOBRE 2018, N° 2 | réalisée sous la responsabilité du collectif FDE par Michèle Artaud, Vincent Charbonnier, Muriel Coret, Mary David, Marie-France Le Marec, Michela Gribinski, Stéphanie Péraud-Puigsgéur.

## SI LES INSPÉ M'ÉTAIENT COMPTÉS

*Ce que le MEN va faire de la FDE*

*Qu'est-ce que le projet Blanquer changera(it) pour la FDE? Quelques points de vigilance pour les étudiant·e·s, les personnels et aussi la formation, sa conception (ou son absence de conception).*

### ➤ POUR LES ÉTUDIANT·E·S •

*Quelle préparation au concours s'il est placé en fin de L3? Un concours d'abord réduit aux acquêts académiques et polarisé par une « pratique » dès la seconde année de licence ?*

*Quel statut après l'admissibilité? La pré-ca-ri-té! C'est le karité de la formation. Ça la rend plus souple, plus fluide, plus corvéable aussi... et témoigne enfin d'une belle confiance du MEN en l'avenir de la formation des stagiaires.*

*Quelles conséquences sur l'admissibilité des concours? Peut-on croire en la capacité (ou la volonté) du ministère d'anticiper le nombre de postes si l'admissibilité et l'admission sont placées sur des années différentes?*

### ➤ POUR LES PERSONNELS •

*Quelles conséquences sur l'existence des équipes plurielles ? Mais d'abord quelles équipes? Parce que, avec la généralisation du « temps partagé » comme*

norme, où ce qui compte, c'est plus le *partage* que le temps, on peut s'interroger sur leur périmètre effectif. *Quel pluriel ensuite?* La reprise en main idéologique de la formation par le ministère de l'ÉN, que certains refusent de voir et que d'autres minimisent, pose la question de la diversité effective des regards sur la formation. Il y a fort à parier et à craindre, que l'on aboutisse à une uniformisation des équipes autour des « formateurs choisis » par les rectorats, dont le référentiel de formation envisagé par le MEN sera le bréviaire.

*Quelles conséquences des fusions d'académies sur l'offre de formation et pour les personnels?* La rationalisation verticale aujourd'hui à l'œuvre pour tenir les cadeaux fiscaux du gouvernement va *ipso facto* se traduire par de véritables économies d'échelles avec une baisse de l'offre de formation. La pierre philosophale du numérique, présentée comme la planche du salut (au-dessus du vide?) en sera l'a(r)gent-roi. On peut d'ores et déjà anticiper que cette rationalisation va accompagner toutes sortes de mobilités forcées, que les attaques contre les statuts et les affectations rendent possibles.

### ➤ POUR LA FORMATION, LA CONCEPTION DU MÉTIER, L'UNIVERSITÉ •

Il est non seulement nécessaire mais urgent de remettre la question de la FDE au centre des préoccupations de l'université. Parce que ce que l'on fera de la formation des enseignants du 1<sup>er</sup> et du 2<sup>d</sup> degrés aura un impact sur les futurs étudiants et sur l'enseignement universitaire. Parce que la FDE a souvent été le laboratoire des transformations à venir pour l'ensemble des personnels, de leurs conditions de travail et de leurs statuts, par exemple, ce qui s'esquisse dans le projet des ordonnances (*voir le*

**TOUS ENSEMBLE DANS L'ACTION LE 12 NOVEMBRE !**

communiqué de presse suite au CNESER du 16/10 (<https://frama.link/qGV20c7m>).

## CAUSE TOUJOURS ?

### Retours sur le CSE et le CNESER

Le MEN a dévoilé son projet de loi « *Pour une école de la confiance* » – une belle antiphrase. Soumis pour avis au CSE du 15 octobre 2018 – il a recueilli 3 voix pour, 34 contre, 5 abstentions et 15 refus de vote – et au CNESER plénier du lendemain, ce projet comprend des articles sur la formation des enseignants qui confirment et aggravent les annonces ministérielles de septembre :

- le remplacement des ÉSPÉ par des *Instituts nationaux supérieurs du professorat et de l'éducation (INSPÉ)*, un par Région (académique?);
- la création dans chaque académie d'un comité co-présidé par le recteur territorialement compétent et le président de l'université de rattachement pour l'audition des candidats à la direction des ÉSPÉ (ou des INSPÉ), excluant de fait toute élection ou même une simple consultation des personnels;
- l'écriture par le ministère d'un référentiel de formation, sans aucune précision quant à son périmètre ou à son contenu;
- la modification du statut des Assistants d'éducation afin de permettre que les étudiants se voient confier des « fonctions pédagogiques et d'enseignement » avant même qu'ils soient en Master MEEF ou alors qu'ils préparent le concours.

Loin de contribuer à améliorer la formation, ces mesures visent d'abord à mettre au pas les directeurs et directrices des ÉSPÉ (futurs INSPÉ) et à museler encore un peu plus la voix des personnels déjà minorés, afin que les prochaines « réformes » rencontrent le moins de résistance possible. Ces mesures visent également à *désuniversitariser* la formation. Aucune information sur l'architecture globale de la formation, les modalités de stage, le statut des lauréats des concours (ou admissibles), le *continuum* de formation (avant et après master), etc., n'a été communiquée, si ce n'est la contractualisation de l'entrée dans le métier pour des stages dans les classes, y compris en responsabilité avant le concours!

Ces mesures enfin, visent à former, non pas des cadres concepteurs, mais des exécutants, formateurs comme formés, en charge de l'application des directives de l'employeur, au mépris du développement

d'une formation de qualité à la hauteur des enjeux de notre société.

Le SNESUP-FSU demande le retrait de ces quatre points. Il appelle à une mobilisation d'ampleur pour sauver la formation des enseignants et préserver la démocratie universitaire. Voir le communiqué de presse du 12/09 : <https://frama.link/FL9AXExE>.

## MOBILITÉ FORCÉE EN VUE POUR LES FORMATEURS/TRICES

### La solution institutionnelle pour s'en débarrasser ?

Les textes que vous trouverez ici (<https://frama.link/6gFootXX>) émanent de la Direction générale de l'Administration et de la Fonction publique, pour une mise en œuvre au 1<sup>er</sup> janvier 2019, autrement dit pour demain. Ils sont extrêmement préoccupants pour *toute la Fonction publique* dans ses trois versants.

On comprend bien comment de tels dispositifs pourraient être utilisés dans le cas des ÉSPÉ pour les vider de leurs personnels institutionnellement affectés : 2700 PRAG-PRCE-PREC ; 1300 MC et PU, sans oublier les personnels BIATSS, tout aussi concernés, mais pour lesquels nous ne disposons d'aucun chiffre officiel.

1/ Pour les PRAG, PRCE et PREC dans les ÉSPÉ, affectés à l'université qui porte l'ÉSPÉ, la possibilité de les faire passer de l'ESR à l'ÉN grâce à la mobilité interministérielle ?

2/ Pour les MCF et PU, de la mobilité à l'intérieur du MESRI, si leur discipline n'est pas représentée dans l'université actuellement porteuse ou quand on considérera qu'ils seraient mieux employés ailleurs dans le « bassin d'emplois » – ce qui, avec les académies fusionnées, va faire bien grand...

Il est à noter que, dans sa lettre aux ministres de l'ÉN et de l'ESRI, en date du 18 octobre 2018, Brigitte Marin, présidente du Réseau des ÉSPÉ et directrice de l'ÉSPÉ de Créteil, parle pour la première fois « d'un grand nombre d'interrogations » sur « la gestion des personnels enseignants et administratifs des ÉSPÉ ».

**Tous les documents (diaporama, tracts, témoignages, etc.) sont à votre disposition en ligne sur le site web du SNESUP : <https://frama.link/4PqzTF9U>.**

**Contre l'ubérisation de la formation, continuons à signer et à faire signer la « Lettre ouverte des acteurs et des actrices de la formation des enseignants : Se former pour enseigner : un droit, une exigence, une nécessité ! » <https://chn.ge/2zZlkPg>**

**Réunion au MEN le 22 oct. sur le master MEEF et le référentiel de formation. Nous en reparlons très vite !**

**TOUS ENSEMBLE DANS L'ACTION LE 12 NOVEMBRE !**